

Messieurs et Mesdames de Chasseneuil en leurs Terres¹

par Mme Albertine Cadet

A trois lieues à peine de *Saint-Claud*, à dix de *Confolens*, importante localité à l'époque gallo-romaine² l'*Aâge-Chasseneuil*³ paroisse traversée par la *Bonnieure*⁴ fut aux *Nourrigier* puisqu'il est écrit⁵ que, le 19 avril 1520, *François* de *Nourrigier*, époux de *Guillemette* de *Barbezières*, succède à son père comme seigneur de *Moulidars*, *Montaigon* et *L'Aâge-Chasseneuil*.

A la fin du seizième siècle apparaissent les *Devezeau*.

René de *Devezeau* est né le 26 novembre 1598 parmi douze autres frères et sœurs s'échelonnant de 1594 à 1616 et dont la mère devait être une dame des *Estayers*.

Leur terre est érigée en Châtellenie au profit dudit *René* en avril 1646 avec *droit de haute, basse, moyenne justice et honneur, prééminences et prérogatives, moulins, droits de chasse, de pêche, de guet et la moitié des béans et corvées* (chaque habitant en devant quatre par an), l'autre moitié appartient au Seigneur Duc de *La Rochefoucauld* dont le Marquis de *Chasseneuil* est vassal. Ce dernier a également le droit de mettre ses armes dans l'église et les chapelles particulières.

De dame *Bénigne* de la *Carte*, son épouse, lui naissent *François*⁶ l'aîné, *Françoise* qui convolera avec *Jacques Viguié* de la *Cour de Durfort* dont elle se séparera, *Franconette* qui sera religieuse "profès"⁷ au couvent des Dames de *Tusson*, et d'autres peut-être⁸... Il mourra vraisemblablement en 1670 car, le 22 mai de cette année-là, dame *Françoise* dont il a été parlé précédemment réclamera un "repartage" de la succession de feu *Guy*, écuyer, fils puîné⁹ d'un précédent sieur de *L'Aâge-Chasseneuil*, frère germain de ce dernier¹⁰. La demande est déclarée irrecevable.

François de *Devezeau* probablement né le 7 mai 1630 hérite des biens et aussi des dettes. La dot de sa sœur *Franconette* n'a en particulier pas été intégralement versée par le père décédé.

Il épouse *Charlotte* de *Lubersac* dont la famille possède des biens en *Limousin*. Le couple aura plusieurs enfants: *Philibert-Joseph*, *Elisabeth*, *Marie*, *Julia*, *Silvie*. Il vit en ses terres s'efforçant de faire respecter ses droits. Monsieur de *Taponnat*¹¹ ne s'avise-t-il de pêcher dans la rivière *Bonnieure*. Il est prié d'avoir égard aux prérogatives de Monsieur de *Chasseneuil*.

Dès 1653 celui-ci a déclaré établir sa sépulture dans l'église *Saint-Saturnin* du lieu. Les dettes se sont accumulées lorsqu'il meurt en 1684. Sa veuve, née *Charlotte* de *Lubersac*, lui survit longtemps.

Philibert-Joseph de *Devezeau*, fils du précédent, seigneur Marquis de *Chasseneuil* est Capitaine de Dragons au régiment d'*Averne*.

¹ Communication présentée au Congrès régional des sociétés savantes à *Confolens*.

² A l'est se trouvent des restes de camp romain et on a découvert de nombreux tombeaux dans lesquels se trouvaient urnes et médailles d'empereur en or (*J. Martin Buchey*).

³ Ainsi nommée dans les papiers de famille des *Devezeau* (Série E. Archives départementales).

⁴ Dont le nom signifierait: ruisseau vif (*J. Lefrancq*).

⁵ Dans le château d'*Andenne* en *Moulidars* par l'Abbé *Tricoire*.

⁶ Dont l'histoire suit.

⁷ Qui a fait des voeux dans un ordre religieux.

⁸ Les registres paroissiaux de *Chasseneuil* ne débutent qu'en 1737.

⁹ Né après.

¹⁰ Issu de même père et même mère.

¹¹ Sgr *Renault* de *Taponnat*.

Il a entamé une longue procédure pour s'opposer à la saisie que les Dames religieuses de *Tusson* avaient fait opérer sur une partie des meubles du château de *Chasseneuil* en garantie d'une créance qu'elles possédaient provenant de *François* et *Charlotte*, père et mère du demandeur.

En 1688 il poursuit pour crimes de chasse *Mathurin André* laboureur à bœufs, et *Louis Laisné* laboureur à bras pour port d'armes. Ils sont condamnés à mille livres d'amende et cinquante de dommages et intérêts en août 1689.

Il épouse *Geneviève* de *Sainte Maure* en 1696.

Le 18 avril 1723, sa mère, dite Marquise du *Verdier*¹² adresse une requête au Présidial de *Limoges* aux fins d'obtenir d'être informée des vols commis au château de *Lubersac*, en *Limousin*, à la mort de son frère et pendant son absence par le sieur de *Salvignat*. Elle constitue une rente viagère à dame Marie de *Devezeau*, religieuse des Ursulines de *Chasseneuil*¹³ dite aussi Madame de *Chasseneuil* et à son autre fille demoiselle *Elisabeth* vingt mille livres pour ses biens situés tant en *Angoumois* qu'en *Limousin* et elle a reconnu par testament pour Héritier Universel son petit-fils *Pierre Hubert* de *Devezeau*.

En 1725 un arrêt du Parlement de *Paris* confirme une sentence de la Table de marbre¹⁴ contre *Lavigne* dit *Taillener* pour laits de chasse, contre le sieur *Pierre Gounin*, sieur de *Jardrenac*¹⁵ et autre *Pierre Gounin*, sieur des *Poiriers*, pour crimes de pêche.

Les habitants de l'enclave de *Mettric* se refusent pendant plusieurs années à la collecte des impôts. Le lieutenant de maréchaussée se transporte à *Chasseneuil* avec 4 brigades à la pointe du jour le 10 mai 1725 au village du *Querroy* où résident les collecteurs. Ils y trouvent 200 personnes armées de fusils, pistolets, faux, pieux, bâtons et des femmes armées de pierres. Ils tirent sur la maréchaussée qui riposte. Une femme est tuée. Plusieurs sont jugés et bannis. Les coupables en fuite furent condamnés à mort par contumace¹⁶.

La Terre de *Chasseneuil*, en *Angoumois*, est estimée soixante trois mille livres. Elle ne produit que 3,120 livres de revenu suivant les fermes qui en sont faites en date des 20 février et 10 mai 1725. Elle se compose de huit métairies, quatre moulins à eau (*Chasseneuil*, *l'Aâge*, *Foncour* et le *Moulin blanc*)¹⁷ cinquante-deux journaux de prés de réserve, environ vingt journaux¹⁸ de vignes aussi de réserve¹⁹, cent quarante boisseaux de blé de rente et quelques dixmes qui peuvent aller à cent soixante de tous bleds²⁰ et quatre vingt dix mille livres de bois et fagotage.

La Terre de *Mettric* peut être estimée vingt mille livres et en produit mille de revenu consistant en quatre cent vingt boisseaux de blé de rente. Elle compte une métairie et un moulin banal. *Mettric*? Où était-ce donc pense-t-on? Plusieurs historiens²¹ en donnent la description:

"*Petite justice relevant du Poitou dans la paroisse de Chasseneuil et faisant partie d'une enclave en Angoumois. La tour ou le petit manoir du lieu recouvrant une prison voûtée s'élevait sur une motte artificielle aujourd'hui cultivée et renfermée dans un jardin.*"

La Terre des *Peins*²² peut être estimée quarante mille livres. Elle est affermée quinze mille pour la haute paroisse et les rentes de la basse s'élèvent à quatre cent cinquante; le revenu consiste en six cent quatre vingt quatre boisseaux de blé de rente, le moulin banal, une borderie, vingt journaux de prés de

¹² A cause de l'héritage qu'elle vient de faire de son frère.

¹³ Je pense qu'il y a erreur. Le Couvent des Ursulines avait dû être fondé à *Angoulême* en 1628.

¹⁴ Tribunal existant à *Paris* pour juger les appels des sentences des eaux et forêts de la Province.

¹⁵ Le village existe toujours.

¹⁶ D'après la chronique protestante de *Bujaud*.

¹⁷ Ils sont tous sur la carte de *Cassini*.

¹⁸ Un journal = 33 ares.

¹⁹ Réservés au seigneur.

²⁰ Rentes des vassaux...

²¹ *Martin-Buchey*, l'Abbé *Mîchon*.

²² On écrit aujourd'hui les *Pins*.

réserve, une vigne de quatre journaux, une "châtagnère"²³ et un bois taillis, ce qui donne un total de quarante mille livres.

En résumé, tous les biens de la succession se montent à la somme de cent vingt sept mille soixante et onze livres quatorze sols sur lesquels il faut prélever les devoirs d'ânesse sur la terre de *Chasseneuil*, le château, les préclôtures²⁴ considérables parce qu'elles consistent en tous les fonds de terre, prés et vignes situés entre le pont de *Rivaillon*²⁵ grand-chemin, et la terre des *Pins* qui sert de limite du côté du bois des *Deffends*²⁶ les fiefs de *Puygibeau* et du *Montet*, les prés des *Pradelles* d'entre les eaux et celui de *l'Essac*²⁷ les métairies du moulin de *l'Aâge* et celle de *Saugueil* qui sont nobles ainsi que dix journaux de terres, les vignes de réserve, le moulin banal du Bourg et une partie des bois taillis, soit quarante mille livres.

Le quint des vingt-trois mille livres monte à quatre mille six cent livres.

Sur la terre de *Métric* il faut prélever les deux tiers soit douze mille trente-trois livres six sols. Sur celle des *Peins*, les préclôtures: château et vingt-cinq journaux de terre s'élèvent aux deux tiers également, soit vingt-six mille soixante-six livres.

Une fois enlevées les créances de diverses personnes, les dettes et charges de succession, l'héritage est beaucoup moindre qu'il ne le paraissait.

Pierre-Hubert de Devezeau heureusement est Capitaine au Régiment de Royale Cavalerie (commission accordée en 1734) après qu'il eut servi dans la grande Ecurie du Roi *Louis XV*.

En conséquence de cette nomination une ordonnance du Comte de *Jarnac*²⁸ 26 défend à tous officiers d'affaires et de salaires de faire des retenues sur les revenus du Seigneur de *Chasseneuil* au service du Roi en 1735.

Madame de *Chasseneuil*, née de *Sainte-Maure*, sa mère, le laisse jouir de ses biens à la condition qu'il lui offre l'hébergement au château.

Il a passé une transaction avec Madame sa mère et Mesdemoiselles de *Chasseneuil* au sujet des meubles meublants, des diamants et des effets à la mort de son père *Philippe-Joseph*. Lui aussi bataille pour la survie de ses privilèges.

En 1739-40 il adresse une requête au Parlement de *Paris* contre *Nicolas Fayou*, marchand du Bourg aux fins de faire porter devant la justice de la châtellenie de *Chasseneuil* une assignation indûment portée devant le juge de *La Rochefoucauld* relative à des acquisitions de terrains faites dans le fief de *Jardrenac*, dans la paroisse de *Chasseneuil*.

Le Marquis *Pierre-Hubert de Devezeau* qui a servi comme capitaine de cavalerie au Régiment du Roi en *Bavière*, chevalier de l'ordre militaire de Saint *Louis* depuis 1733, n'est-il point toujours seigneur châtelain et haut justicier de la paroisse?

Le 13 mars 1741 il interdit le pacage du bétail dans les pièces, prés, terres et bois; le droit de ne faire aucun chemin ni sentier dans les vignes, terres cultivées, bois, ainsi que la chasse et la pêche à tous les habitants qu'ils soient de la paroisse ou des voisines.

Il pense alors à se marier, il épouse le 31 mai 1751 dame *Marie Geneviève, Béatrice d'Huppé d'Ouille*.

Une fille *Geneviève*, naîtra de cette union le 17 avril 1752. Elle est baptisée le 18, son parrain étant *Nicolas de Corberon*, Conseiller d'état, et sa marraine sa grand-mère. *Geneviève de Sainte-Maure*, Marquise douairière de *Chasseneuil*.

²³ Sans doute une châtaigneraie.

²⁴ Ensemble de terrains entourant une propriété bâtie.

²⁵ Ruisseau affluent de la *Bonnieure*.

²⁶ Voir *C. de Cassini*. C'est maintenant la forêt de *Chasseneuil*. Elle renferme la *Font-Aubin* où on allait en procession demander la pluie.

²⁷ Pêcherie.

²⁸ D'après les règles du roi *Louis XIII* de 1635.

Le 21 juillet 1754, celle-ci étant décédée, on procède à la vente de ses meubles. Le mobilier est fourni même s'il n'est pas toujours en bon état. Des fripières d'*Angoulême*, la dame de *Saint Jean*, Mademoiselle *Julie* et la *Boitaude* achètent bien quelques fauteuils, chaises et tables aux enchères mais la majeure partie revient à Messire *Constantin* de la *Breuille*²⁹ qui se fait adjuger tapisseries de *Bergame*³⁰, de points de *Hongrie* et autres rideaux d'indienne, lits de noyer, miroirs de toilette, met à pétrir, armoire façon cabinet, chaudrons de cuivre, autres ustensiles de cuisine, linge de toile ouvrée, nappes et draps de lit, chauffe-chemise, lanternes, vieux tapis de *Turquie*, bénitier et chandelier en argent, tableau de la Sainte famille, guéridons, flambeaux, gobelets, carafes, plats et assiettes, cadran de cuisine doré, chaudière, charnier, etc.

Pierre-Hubert de *Devezeau* possède une maison à *Angoulême* et le château de *Chasseneuil*. Le 4 février 1765 il meurt à *Angoulême* après avoir reçu les sacrements et est inhumé non pas à *Chasseneuil* avec ses aïeux, mais dans l'église *Saint-Jean* le 5. *Geneviève*, fille unique, n'a que treize ans. Sa mère devient sa tutrice. Elles s'adressent ensemble au juge sénéchal de la baronnie des "*Peins*" aux fins d'obtenir une ordonnance contre les habitants de la châtelainie qui laissent vaguer leurs chiens dans les champs au grand préjudice du gibier.

Elles demandent instamment qu'il ne soit pas autorisé plus d'un chien par famille ou bien qu'on leur mette un "taïbot"³¹ au travers du col, sinon ils seraient passibles de cinquante livres d'amende.

En 1766 elles procèdent à la destitution de l'office de notaire de *Pierre* de la *Ruhelle* et *Pierre Gounin* sieur de la *Fuye* et à celle de procureur fiscal d'*Etienne Constantin* et *Jean Degorce* dans les châtelainies de *Chasseneuil* en *Angoumois*, *Mestric* en *Poitou*, et les *Pins* et signent un acte de révocation. Ce n'est pas parce qu'elles sont de faibles femmes qu'elles vont s'en laisser conter. Elles entendent bien au contraire faire preuve de toute l'autorité possible!

Puis, Mademoiselle de *Chasseneuil*, mineure émancipée, se plaint que les habitants refusent le service accoutumé. Les corvéables contestent, elle se verra contrainte de les dénoncer à Monsieur le Duc et à Madame la Duchesse de *La Rochefoucauld*, ce qu'elle serait pourtant au désespoir de faire.

Elle va bientôt être en mesure de se défendre plus efficacement puisqu'elle épouse dans la chapelle du château de *Chasseneuil* le 10 mai 1768, à l'âge de seize ans, *Annet* de la *Romagère* de *Roussecy*, du château de la *Fillolie*, paroisse de *Thiviers* en *Périgord*, qui devient seigneur châtelain ajoutant à ses titres de Marquis de *Roussecy* et baron de *Fontaines* ceux de Marquis de *Chasseneuil*, *Mestric*, les *Pins*, seigneur haut justicier.

Assistent et signent au mariage la mère de la mariée, les parents du marié et *Regnauld* de la *Soudière*, et *Isaac*, *Conan* de *Montbreun*, *Tessières* de *Beaulieu*, *Conan* de *Fontenille*; et *Annet* de *Roussecy* recevra bientôt les archives de son père sous forme d'un cahier journal commencé par son aïeul en 1708. On y retrouve mention du "loyer" de cent livres par an donné au valet de chambre³² homme de confiance de la maison. Le laquais habillé par son maître perçoit cinquante livres ainsi que le palefrenier chargé aussi du service du bois, du fumier et de différentes choses de la maison.

Les quantités de blé récoltées dans les terres de la *Fillolie* et de *Roussecy*, reçues en rentes ou réservées pour semences y sont consignées et le coût des réparations de la litière de Madame de *Roussecy*, la pension payée à sa mère, etc.

Y sont notées les naissances des enfants puis plus tard l'envoi d'argent pour l'entretien au collège de *La Flèche*, des inventaires de testaments, des factures de réparations du château, d'achats de faïence, des récits de pêche de l'étang; Monsieur de *Roussecy* père a fait l'acquisition d'un billet de loterie et il avertit Dieu que s'il lui accorde la grâce de gagner, il donnera dix livres aux pauvres.

Le 30 octobre 1769 M. *Jérémie Martin* de *Limoges* écrit à Monsieur le Marquis de *Roussecy* au château de *Chasseneuil* pour lui assurer qu'il confie à la garde de Dieu et la conduite du Roy une

²⁹ Maison bourgeoise de la paroisse des *Pins*.

³⁰ Tapisserie commune formée d'une trame de fil écru et d'une chaîne de laine de couleurs diverses que l'on fabriquait à *Bergame* (*Lombardie*).

³¹ Petite bûche.

³² Le père était aubergiste à *Chasseneuil*.

caisse qui lui est adressée pesant quatre-vingt livres, qu'il devra lui payer à réception dans les trois jours 24 livres 10 sols y compris les avances faites pour droits de voiture de *Paris* ici. Avec une exquise politesse, il affirme à la fin être "avec bien du respect, son très humble serviteur".

Monsieur de *Chasseneuil* est le client de M. *Louis Lardy* fils, orfèvre à *Angoulême* auquel il a commandé des cafetières à goupille d'argent.

Le 16 avril 1773 *Jérémie Martin* envoie deux caisses de chandelles pour 138 livres. Le château ne sera grâce à elles pas plongé dans l'obscurité!

L'Abbé de la *Romagère*³³ écrit à son frère et laisse pressentir des besoins d'argent. Mademoiselle de *Roussecy* conte au même des fêtes de nuit auxquelles elle a pris part dans la région parisienne et dont elle conserve un souvenir émerveillé (1774).

Madame la Marquise assure avoir reçu le panier chargé de perdrix, bécasses et cailles dont elle remercie un correspondant anonyme du sud de la province.

Il ne semble pas que les époux aient des enfants puisque les registres paroissiaux consultés jusqu'en 1792 n'en font pas état. Il en naît cependant au château car il y a des jeunes ménages de serviteurs.

Le cuisinier, *Pierre Garnier* a épousé *Marie Dubois* au service de Madame de *Roussecy*. Il leur naît plusieurs enfants, en particulier *Edouard* dont dame *Geneviève de Devezeau de Chasseneuil de Roussecy* est marraine et elle signe l'acte de baptême en 1775.

Quant à *Pierre Pauthier*, valet de chambre de Monsieur le Marquis³⁴ il épouse en 1776 à l'église *Saint-Saturnin de Chasseneuil Françoise Louise Fontanaud*, femme de chambre de Madame de *Rouccesy*. Signent dans les registres: *Chasseneuil de Roussecy*, *La Romagère de Roussecy*, *M. G. d'Houville de Chasseneuil*³⁵.

Eux aussi eurent des descendants un peu plus tard. Lorsque naît la première fille, *Marie-Ambroisine*, en 1778, *Pierre Pauthier* est devenu maître d'hôtel au château.

Quant à *Resnard Kuhn*, natif de *Bonamen* du district de *Francfort-sur-le-Main*, il réside depuis huit ans dans le même château de *Chasseneuil* en qualité de garde de Monsieur le Marquis de *Roussecy* et il a assisté le 26 février 1774 au baptême d'*Annet*, fils de *Catherine Fayou* du Bourg et déclaré reconnaître en être le père. Le parrain est *Annet de la Romagère*, seigneur Marquis de *Roussecy*, baron de *Fontaines*, des *Pins*, seigneur haut justicier de la paroisse et la marraine *Marie Béatrice Duppe d'Houville*, douairière de *Chasseneuil*. Quelques mois plus tard le garde régularisera la situation en épousant *Catherine Fayou*. Il naîtra chaque année un petit *Kuhn*. Le jeune ménage ira bientôt habiter aux *Deffends*, probablement dans une maisonnette de garde de la forêt puisque *Resnard* sera appelé plus tard garde-chasse, mais la jeune mère mourra à 27 ans. Le veuf épousera alors *Marie-Madeleine Gautier* qui lui donnera aussi des enfants.

La domesticité du château est nombreuse puisque le 30 mars 1774 on avait encore enregistré un autre mariage, celui de *Pierre Baratte*, domestique depuis deux ans avec *Jeanne Fayou*. *Léonard Chadouteau*, cocher du château et *Marie Féti* servante au même lieu assistent au baptême de *Marie-Elisabeth Ambroisine Pauthier*.

Mais il y a aussi des décès. Le 6 février 1777 on enterre dans le cimetière de *Beausoleil*³⁶ un domestique nommé *Léonard*, âgé d'environ 35 ans décédé d'hier au château. Enfin le 11 juin 1780 est mort *Guillaume Belligot*, âgé d'environ 60 ans, domestique du château. Deux ans auparavant *François Langevin* maître menuisier de la paroisse *Saint-Rémy de Fontenay-le-Comte*, âgé de vingt-neuf ans, muni des sacrements ordinaires de la maladie, s'était éteint après avoir sans doute travaillé comme artisan dans le château.

³³ De *Roussecy*.

³⁴ Né à *Thiviers* comme M. de *Roussecy*.

³⁵ Veuve de *Pierre Hubert de Devezeau* et mère de l'actuelle marquise.

³⁶ L'autre est celui de la *Croix-hozanière*.

Cependant les dames de *Chasseneuil* peuvent comme leurs aïeules donner leurs soins aux pauvres malades de la campagne. Le fameux cahier journal de Monsieur de *Roussecy* préconise maints remèdes. Faut-il soigner les *pleurésies*? Il suffit de battre des blancs d'œufs bien frais en écume, de réduire en poudre une muscade et son pesant de cannelle, d'aplatir de l'étope³⁷, d'étendre au milieu l'œuf battu saupoudré de muscade et cannelle, d'appliquer le tout sur le point sensible, d'entourer le corps du malade d'un drap et de le laisser transpirer plusieurs jours dans son lit.

Quant aux *plaies*, *coups* et *brûlures* on les guérit avec le baume vert à base de romarin, de marjolaine, de menthe, de millepertuis coupés menu, bouillis une heure et demie dans une bonne huile d'olive dans laquelle on ajoute un pot de vin rouge, de la résine et de la térébenthine. Il faut remuer souvent et passer dans un linge fin pour en tirer le suc.

On vient à bout des *plaies*, *clous*, *tumeurs*, *maux de seins* en faisant bouillir dans de l'huile d'olive de la charpie de toile de chanvre bien usée dans laquelle on ajoute de la litarge³⁸ dorée. Il faut tourner la préparation appelée *onguent de Monsieur de Nor* toujours du même côté.

Si ces Dames reçoivent au château, ou si Monsieur le Marquis est un fin gourmet, elles pourront faire préparer par le cuisinier de la pâte d'amandes. Il leur suffira de se procurer une demi-livre d'amandes amères et autant de douces, de l'eau-de-vie³⁹, la mie de pain mêlée à deux jaunes d'œufs frais, du lait, et ce sera suffisant.

On se mêle parfois à la population de la paroisse, ne serait-ce que le 2 octobre 1783 lorsque l'archiprêtre et les prêtres procèdent à la *bénédiction de deux cloches* qui viennent d'être coulées par le maître fondeur *Charles Merlin*⁴⁰. Les parrain et marraine de la plus grosse ne sont-ils, noblesse oblige! Messire *Annet* de la *Romagère*, chevalier, seigneur de *Roussecy Chasseneuil*, *Métric*, les *Pins*, la *Fillolie* et autres lieux et dame *Geneviève* de *Devezeau* son épouse. Ceux de la plus petite sont Messire *François Dauphin*, écuyer, seigneur de *Goursac*⁴¹ cheveu-léger de la garde du Roy, aide-major de brigade, chevalier de l'ordre militaire de Saint *Louis* et dame *Marie-Thérèse Thomas* de *Goursac*, sa mère⁴².

Mais la douceur de vivre des châtelains d'autrefois allait promptement prendre fin.

Les événements allaient se précipiter, les privilèges s'abolir de gré ou de force.

Le Marquis de *Roussecy* paraît gagné aux idées nouvelles puisqu'il se laisse élire Commandant de la garde nationale et participe comme tel à la Fête de la Fédération⁴³ 41 du 14 juillet 1790 en commémoration de la prise de la Bastille⁴⁴.

Le rassemblement a lieu à il heures sur la place de l'église; maire, officiers municipaux, la garde nationale commandée par *Annet* de La *Romagère* de *Roussecy* entrent dans l'édifice pour y entendre la messe à cause de la pluie ne permettant pas de se rendre dans le Pré de l'Union⁴⁵ dans lequel Monsieur le Commandant avait fait dresser un autel.

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant font chacun un discours très applaudi des confédérés.

Chacun prête le serment fédératif. On crie: "Vive la Nation, la Loi et le Roi!"

M. le Commandant donne le premier l'exemple des "embrassements" de fraternité. On déjeune dans l'allégresse, on se rend aux vêpres...

³⁷ Partie la plus grossière de la filasse de chanvre ou de lin.

³⁸ Oxyde naturel de plomb.

³⁹ Il y en a au château puisqu'il y a des vignes dans le domaine.

⁴⁰ Un Angoumois. Elles ont été achevées le 30 septembre.

⁴¹ Du petit château de *Goursac*, dans la même paroisse.

⁴² Participent aussi à la fête et signent: *Conan de Montbreun*, *Pauline de Conan*, *Regnault de la Soudière*, *Ivonne Dauphin*, etc.

⁴³ On ne sait ce qu'en pense l'altière douairière, née *Duppé d'Houville*, sa belle-mère.

⁴⁴ Voir *Lectures charentaises*, p. 133. D'après le registre des délibérations de la commune.

⁴⁵ Appartenant au sieur *Fayou*, porte-drapeau de la troupe.

Monsieur le Maire, le Commandant et l'Archiprêtre⁴⁶ allument le feu de joie dont l'embrasement est annoncé par une décharge de coups de fusil.

Après le Te Deum, l'extinction du feu, une dernière décharge, la cérémonie se termine par une danse générale dont Monsieur le Commandant a fait l'ouverture et qui s'est terminée vers les neuf heures du soir.

Mais la confiance et la bonne entente ne régneront pas toujours puisqu'*Annet* de la *Romagère*, Marquis de *Roussecy*, commandant de la Garde Nationale, abandonnera femme, belle-mère, serviteurs, château, charmille, bois et terres, prés, rivières aux eaux vives et poissonneuses pour émigrer comme tant d'autres pendant la Terreur.

†

⁴⁶ Ordre du registre. On remarquera que le Maire, appelé Monsieur, passe avant les autres.